

---

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**

**NOTICE ANNUELLE**

Exercice terminé le 27 février 2010



27 avril 2010

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES</b>	<b>3</b>
<b>RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA COMPAGNIE</b>	<b>4</b>
Nom, adresse et constitution	4
Liens intersociétés	4
<b>RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>4</b>
Historique de l'entreprise	4
Développement général au cours des trois derniers exercices	6
<b>RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>	<b>7</b>
Généralités	7
Réseau d'établissements	7
Activités de franchisage	8
Activités professionnelles et commerciales	9
Marketing et publicité	10
Achats et distribution	10
Fabrication de médicaments génériques	11
Immobilier	11
Systèmes d'information	11
Ressources humaines	12
Marques de commerce	12
Cycles	12
Concurrence et tendances	12
Politique environnementale	13
Facteurs de risque	13
<b>RUBRIQUE 4. DIVIDENDES</b>	<b>13</b>
<b>RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL</b>	<b>14</b>
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et actions catégorie « B »	14
Actions catégorie « C »	16
<b>RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>	<b>17</b>
Variation du cours et volume des opérations	17
Billets	17
<b>RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS</b>	<b>18</b>
Administrateurs	18
Dirigeants	20
<b>RUBRIQUE 8. LITIGE EN COURS</b>	<b>21</b>
<b>RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>	<b>21</b>
<b>RUBRIQUE 10. AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	<b>21</b>
<b>RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>21</b>
<b>RUBRIQUE 12. INTÉRÊT DES EXPERTS</b>	<b>22</b>
Nom des experts	22
Intérêt des experts	22
<b>RUBRIQUE 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION</b>	<b>22</b>
Charte	22
Composition du comité de vérification	26
Compétences financières des membres du comité de vérification	26
Politique en matière d'approbation des services rendus par les vérificateurs	28
Rémunération des vérificateurs	28
<b>RUBRIQUE 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>29</b>

À moins que le contexte n'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos » et « nous », la « Compagnie », « Groupe » et le « Groupe Jean Coutu » fait collectivement référence à Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et, sauf exigence ou indication contraire, à ses filiales.

La notice annuelle qui suit porte sur l'exercice financier de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. terminé le 27 février 2010. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Cette notice annuelle contient des « déclarations prospectives » qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Compagnie faites par le Groupe en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris les déclarations sur la stratégie de croissance du Groupe Jean Coutu, les coûts, les résultats d'exploitation ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans cette notice annuelle, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Compagnie et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Compagnie, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », de la forme négative de ces termes, de variations de ces termes ou de l'emploi de termes similaires. Bien que la Compagnie soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'événements non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'éléments d'actif, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Compagnie et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, dont :

- des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie;
- des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation;
- le succès du modèle d'affaires de la Compagnie;
- des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables;
- les variations cycliques et saisonnières dans notre secteur d'activités;
- l'intensité de la concurrence dans notre secteur d'activités;
- la réputation des fournisseurs et des marques;
- notre participation dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »);
- des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs;
- notre capacité d'attirer et de retenir les pharmaciens;
- le bien-fondé des hypothèses de la direction; et
- d'autres facteurs indépendants de notre volonté.

Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels au cours de périodes futures du Groupe diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant le rendement ou les résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et toute autre personne sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Pour plus d'informations sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui pourraient avoir comme effet que les résultats réels de la Compagnie diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Compagnie disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com). Des détails et descriptions additionnels de ces facteurs et d'autres se retrouvent dans cette notice annuelle sous la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de même que dans la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice terminé le 27 février 2010. Le Groupe Jean Coutu rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou pour quelque autre raison, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent.

## **RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA COMPAGNIE**

### **Nom, adresse et constitution**

La Compagnie, dont le siège social est situé au 530, rue Bériault à Longueuil (Québec), a été constituée le 22 juin 1973, sous la dénomination sociale de Services Farmico inc., en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Le 24 janvier 1979, la Compagnie a obtenu des lettres patentes supplémentaires en vue de modifier son capital-actions autorisé.

Le 27 janvier 1986, la Compagnie s'est continuée sous la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par certificat de continuation. À l'occasion de son premier appel public à l'épargne, les statuts de la Compagnie ont été amendés par certificats de modification datés du 8 août 1986 et du 9 octobre 1986 afin de :

- modifier la dénomination sociale de la Compagnie pour Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et, dans sa version anglaise, The Jean Coutu Group (PJC) Inc.;
- modifier la structure du capital-actions;
- modifier la désignation des actions faisant l'objet du placement en actions à droit de vote subalterne catégorie « A ».

Le 4 mars 1992, le 29 septembre 2000 et le 25 septembre 2002, la Compagnie a également modifié ses statuts afin de procéder, à chaque occasion, au fractionnement de ses actions sur la base de deux nouvelles actions pour chaque action émise et en circulation.

### **Liens intersociétés**

Au 27 février 2010, l'actif total, le chiffre d'affaires et les autres produits des filiales détenues par la Compagnie ne représentaient respectivement pas plus de 20 % de l'actif consolidé, du chiffre d'affaires consolidé et des autres produits consolidés de la Compagnie.

## **RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### **Historique de l'entreprise**

Le Groupe Jean Coutu figure parmi les plus importantes entreprises québécoises évoluant dans la distribution et la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et de produits divers.

Les origines de la Compagnie remontent à 1969, date d'ouverture d'un premier établissement par l'actuel président du conseil d'administration et cofondateur de la Compagnie, monsieur Jean Coutu. Ce dernier conçut, pour le secteur de la vente au détail de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, une formule innovatrice basée sur la vente à escompte d'une vaste gamme de produits, la qualité du service et des heures d'ouverture prolongées. Quatre ans plus tard, en 1973, la Compagnie instaura le système actuel de franchisage et organisa ses fonctions de grossiste-distributeur de son réseau en acquérant un premier entrepôt.

La formule « Jean Coutu » connut un succès rapide chez les consommateurs, ce qui permit au réseau de gagner, en moins de dix ans, une part dominante du marché québécois.

Le 24 août 2006, la Compagnie annonçait la conclusion d'une entente définitive (« *Stock Purchase Agreement* ») avec Rite Aid relativement à la vente de son réseau américain d'environ 1 854 pharmacies Brooks Eckerd ainsi que de ses six centres de distribution, principalement situés dans les états de la côte Est et du centre du littoral de l'Atlantique (la « Transaction »). La Transaction s'est finalisée le 4 juin 2007, suite à l'acceptation par la *Federal Trade Commission* des conditions de l'ordonnance de consentement visant la disposition, par Rite Aid, de 23 établissements situés dans neuf états américains. Dans le cadre de la Transaction, le Groupe Jean Coutu a reçu de Rite Aid une contrepartie en espèces de 2,3 milliards de dollars US, sous réserve de l'ajustement du fonds de roulement, ainsi que 250 millions d'actions ordinaires de Rite Aid lui assurant, au départ, une participation d'environ 32 % ainsi que des droits de vote d'environ 30 % dans Rite Aid. En conséquence, la Compagnie n'opère plus elle-même d'établissements corporatifs aux États-Unis, mais détient plutôt une participation dans les capitaux propres de Rite Aid.

En marge de la signature du *Stock Purchase Agreement*, les parties ont conclu une convention d'actionnaires (« *Stockholder Agreement* ») et une convention de droits d'inscription (« *Registration Rights Agreement* »).

La convention d'actionnaires prévoit, entre autres, la possibilité pour la Compagnie de nommer jusqu'à 4 administrateurs au conseil d'administration et aux différents comités du conseil de Rite Aid, sujet au maintien d'un certain niveau de participation dans l'actionnariat de cette dernière. En outre, cette convention stipule notamment : (i) l'impossibilité pour la Compagnie, sauf exception, d'augmenter son niveau d'actionnariat dans Rite Aid, (ii) certaines conditions afférentes à l'exercice des droits de vote aux assemblées d'actionnaires, (iii) certaines restrictions relatives au transfert des actions et (iv) certains sujets pour lesquels une supra-majorité des votes du conseil d'administration doit être obtenue.

La convention de droits d'inscription, quant à elle, prévoit notamment que la Compagnie pourra, à six occasions, obtenir de Rite Aid qu'elle inscrive auprès des autorités compétentes les actions détenues par le Groupe Jean Coutu afin d'en permettre la revente dans le cadre d'une offre publique, sujet à certaines conditions usuelles pour ce type de transaction.

La déclaration d'acquisition d'entreprise relativement à l'acquisition par la Compagnie de sa participation dans Rite Aid a été déposée sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) en août 2007. Elle peut également être obtenue sur demande auprès du secrétariat corporatif de la Compagnie à son siège social sis au 530, rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8, téléphone (450) 646-9760.

Lors de la clôture de la Transaction, la Compagnie a remboursé sa dette composée de prêts à terme échéant les 30 juillet 2009 et 30 juillet 2011, de même que la presque totalité de ses billets de premier rang non garantis d'un montant de 350 millions de dollars US et de ses billets en sous-ordre de premier rang non garantis d'un montant de 850 millions de dollars US.

## **Développement général au cours des trois derniers exercices**

### **Pour la période de neuf mois terminée le 1 mars 2008**

En date du 29 juin 2007, la Compagnie a annoncé son intention de racheter jusqu'à 13 672 800 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » au cours de la période de douze mois débutant le 4 juillet 2007, soit environ 10 % des actions de cette catégorie en circulation à cette date. Ces rachats ont été complétés en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Les actions ainsi rachetées l'ont été au prix moyen de 12,93 \$ par action pour un montant total de 177 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 75 millions de dollars. En date du 1 mars 2008, ces actions avaient toutes été annulées.

En août 2007, les administrateurs indépendants du conseil d'administration, sur recommandation du comité des ressources humaines et de rémunération, ont approuvé un plan de relève au terme duquel monsieur Jean Coutu a été remplacé comme président et chef de la direction par monsieur François J. Coutu. Ce dernier occupe ce poste depuis le 16 octobre 2007.

Dans le cadre de sa stratégie de développement au Canada, le Groupe Jean Coutu annonçait, le 20 décembre 2007, l'acquisition de Pro Doc ltée (« Pro Doc »), un fabricant québécois de médicaments génériques situé à Laval. Suite à cette transaction, Pro Doc est devenue une filiale à part entière du Groupe Jean Coutu.

Au cours de l'exercice 2008, la Compagnie a en outre procédé à l'ouverture de 3 nouveaux établissements, à la relocalisation de 6 établissements existants et à la rénovation ou l'agrandissement de 20 établissements.

### **Pour la période de douze mois terminée le 28 février 2009**

En date du 8 juillet 2008, la Compagnie a annoncé son intention de racheter jusqu'à 12 311 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » au cours de la période de douze mois débutant le 11 juillet 2008, soit environ 10 % des actions de cette catégorie en circulation à cette date. Ces rachats ont été complétés en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Les actions ainsi rachetées l'ont été au prix moyen de 7,42 \$ par action pour un montant total de 91,4 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 67,3 millions de dollars. En date du 28 février 2009, ces actions avaient toutes été annulées.

Le 7 novembre 2008, la Compagnie a procédé au rachat du solde des billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars US qui n'avaient pas été rachetés à la clôture de la Transaction.

Au cours de l'exercice 2009, la Compagnie a en outre procédé à l'ouverture de 33 établissements, soit 22 nouveaux établissements et 11 relocalisations d'établissements existants. De plus, 28 établissements ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

### **Pour la période de douze mois terminée le 27 février 2010**

Le 8 septembre 2009, la Compagnie a procédé au rachat du solde des billets en sous-ordre de premier rang non garantis de 850 millions de dollars US qui n'avaient pas été rachetés à la clôture de la Transaction.

Au cours de l'exercice 2010, la Compagnie a en outre procédé à l'ouverture de 17 nouveaux établissements, à la relocalisation de 5 établissements existants et 41 établissements franchisés ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

Au 27 février 2010, le Groupe comptait 370 établissements franchisés, opérant sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Santé Beauté, PJC Santé et PJC Clinique, tous situés au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

### **RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

Le Groupe Jean Coutu exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés.

Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Compagnie agit à titre de franchiseur de ses bannières, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services aux 370 établissements franchisés que comptait la Compagnie au 27 février 2010. Il s'agit notamment de services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information de même qu'un programme de marques privées de la Compagnie.

#### **Généralités**

Le Groupe Jean Coutu constitue la deuxième plus importante chaîne de pharmacies au Canada et la première au Québec. La dénomination Jean Coutu est une marque reconnue partout au Québec. D'ailleurs, la Compagnie occupe le troisième rang parmi les entreprises les plus admirées du Québec à la suite d'une récente enquête menée par la firme Léger Marketing.

Les opérations du Groupe Jean Coutu sont basées sur le modèle d'établissements franchisés. En vertu du droit applicable au Québec, seuls les pharmaciens peuvent être propriétaires de pharmacies. Les franchisés PJC sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs inventaires. Le Groupe Jean Coutu tire ses revenus de redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente aux franchisés de produits livrés depuis ses centres de distribution ainsi que de services rendus à ceux-ci. Ses actifs immobiliers, qui comprennent notamment de nombreux emplacements de choix pour les pharmacies, génèrent également d'importants revenus. Le Groupe Jean Coutu est propriétaire ou détient les droits sur le bail de presque tous ses établissements.

Au cours de l'exercice 2010, le réseau de franchisés PJC a rempli environ 67,6 millions d'ordonnances, soit une moyenne d'environ 186 500 ordonnances par établissement. Au cours de la même période, les médicaments d'ordonnance ont représenté environ 62,9 % des ventes et les produits de la section commerciale, y compris les médicaments en vente libre, environ 37,1 % des ventes.

#### **Réseau d'établissements**

La surface idéale des établissements franchisés PJC est de 11 000 à 14 000 pieds carrés mais la Compagnie conçoit des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Les établissements franchisés PJC sont, règle générale, des établissements indépendants situés sur des coins de rue ou dans des centres commerciaux linéaires, dans des zones à fort achalandage. Environ 40 % des établissements franchisés PJC sont situés dans des immeubles abritant des cliniques médicales ou adjacents à celles-ci. Environ 74 % des établissements du réseau de franchisés PJC ont été soit ouverts, déménagés, rénovés ou reconfigurés au cours des cinq dernières années.

Les franchisés portant la bannière PJC Jean Coutu offrent généralement plus de 125 000 produits dans la section commerciale, y compris plus de 2 850 produits de marques privées et de marques exclusives.

Le tableau suivant représente la répartition géographique des établissements franchisés PJC.

Province	Nombre d'établissements au 27 février 2010
Nouveau-Brunswick	18
Ontario	10
Québec	342
<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>370</b>

Le tableau suivant donne un aperçu des ouvertures, des ajouts et des fermetures d'établissements franchisés PJC depuis le début de l'exercice 2006.

	Pour les exercices terminés en				
	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'établissements au début de la période	321	327	328	331	353
Ajouts d'établissements <sup>1</sup>	5	-	-	15	7
Nouveaux établissements <sup>2</sup>	6	4	3	7	10
Établissements fermés ou vendus	5	3	-	-	-
<b>Nombre d'établissements à la fin de la période</b>	<b>327</b>	<b>328</b>	<b>331</b>	<b>353</b>	<b>370</b>

<sup>1</sup> On entend par « ajouts d'établissements » les établissements qui ont été acquis par un franchisé, qui se sont ainsi ajoutés au réseau des établissements franchisés PJC et dont toutes les activités existantes sont demeurées au même emplacement.

<sup>2</sup> On entend par « nouveaux établissements » les établissements qui ont été ouverts sans achat ou transfert d'ordonnances d'autres emplacements.

## Activités de franchisage

Au Québec, seuls les pharmaciens sont autorisés à être propriétaires d'une pharmacie. Ailleurs au Canada, bien que les lois varient d'une province à l'autre, seuls les pharmaciens sont autorisés à poser des actes pharmaceutiques dans une pharmacie. Par conséquent, le Groupe Jean Coutu maintient une relation de franchiseur-franchisé pour l'ensemble des établissements de son réseau. La convention de franchise accorde aux pharmaciens franchisés le droit d'exploiter un établissement sous l'une ou l'autre des bannières du Groupe Jean Coutu en contrepartie de redevances de franchise et d'autres frais.

*Convention de franchise.* En vertu de la convention de franchise, les franchisés PJC versent à la Compagnie une redevance de franchise correspondant à environ 4 à 5 % des ventes assujetties des établissements franchisés. Lorsque requis, des frais supplémentaires sont facturés pour, entre autres, les services de comptabilité. Les franchisés du Groupe Jean Coutu doivent s'approvisionner auprès des centres de distribution du Groupe Jean Coutu qui les fournissent dans une proportion d'environ 85 % de la valeur des produits stockés, y compris les médicaments d'ordonnance.

Les franchisés s'engagent à se conformer à des normes qui, selon la Compagnie, contribuent à faire en sorte que leurs établissements franchisés constituent une valeur sûre pour leurs clients et offrent des commodités telles que des heures d'ouverture en soirée et ce, sept jours par semaine. En contrepartie des redevances de franchise, le Groupe Jean Coutu fournit à ses franchisés une multitude de services, dont des services centralisés d'achat, de distribution, de marketing, de formation, de ressources humaines, de gestion, de conseils en exploitation, de systèmes d'information, de soutien professionnel de même qu'un programme de marques privées. Les franchisés paient également des frais supplémentaires pour des services additionnels de ressources humaines et de technologies de l'information. Ils sont de plus tenus de participer à toutes les campagnes de publicité du Groupe

Jean Coutu et profitent ainsi de l'appui d'une équipe de gestion disposant d'importantes ressources et d'une expertise dans ce secteur d'activités.

La durée initiale d'une convention de franchise typique est de cinq ans avec options de renouvellement. Le Groupe compte 362 franchisés, dont certains détiennent des franchises pour plusieurs établissements. Parmi les franchisés actuels, 187 font partie du réseau d'établissements PJC depuis plus de 10 ans, dont 76 depuis plus de 20 ans.

*Processus de sélection des franchisés.* Les franchisés potentiels sont soumis à un examen rigoureux avant d'être invités à faire partie du réseau de franchisés PJC. Tous les franchisés éventuels doivent être des pharmaciens en règle de la province où l'établissement serait situé. Le Groupe choisit les franchisés en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'expérience du candidat en affaires et dans le domaine pharmaceutique, le style de gestion, l'expérience en service à la clientèle et l'engagement envers la stratégie d'affaires du réseau d'établissements PJC. Le pharmacien propriétaire est également invité à suivre plus de 150 heures de formation portant sur plusieurs aspects importants de l'exploitation d'un établissement commercial et sur la propriété et l'exploitation d'une entreprise en général, afin que chaque nouveau franchisé choisi soit bien préparé à exploiter un établissement PJC. Actuellement, plusieurs candidats ont complété avec succès le processus de sélection et attendent qu'une franchise devienne disponible.

### **Activités professionnelles et commerciales**

*Section Pharmaceutique.* La Compagnie considère qu'il est impératif que les pharmaciens PJC fournissent à leurs clients des services et conseils éclairés de haute qualité. L'un des aspects de la stratégie de la Compagnie consiste à ce que les pharmaciens PJC fassent partie intégrante du processus de décision en matière de santé des clients. Le Groupe a donc développé un système de transitique et de gestion d'ordonnances conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'emphase sur : la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, l'examen du déroulement des opérations et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. La Compagnie estime que son système de transitique et de gestion d'ordonnances est crucial à son objectif de fournir des services professionnels de pharmacie et de soins aux patients. Le Groupe estime que ses efforts dans le but d'améliorer de façon continue les services pharmaceutiques à ses établissements franchisés PJC contribuent à la fidélisation de sa clientèle et à l'accroissement de l'achalandage aux établissements de son réseau.

Chaque pharmacie PJC est dotée, en tout temps pendant les heures d'ouverture, de pharmaciens et de techniciens de laboratoire dont le nombre est déterminé en fonction des besoins opérationnels. Chaque franchisé PJC possède une gamme complète de médicaments d'ordonnance d'origine et génériques.

Afin de s'assurer que ses pharmaciens PJC soient toujours à l'affût des derniers développements en pharmacologie, la Compagnie a mis sur pied l'Académie Jean Coutu. L'Académie Jean Coutu offre aux pharmaciens PJC plusieurs programmes de formation permanente, notamment :

- l'éducation permanente au moyen de cours par correspondance et de colloques; et
- des publications périodiques mettant à jour les tendances actuelles du marché et du secteur d'activités.

La Compagnie a également développé un programme de formation interne pour ses techniciens de laboratoire qui, selon le Groupe, est une innovation au sein de son secteur d'activités.

*Section commerciale.* Les établissements franchisés PJC proposent une vaste gamme de produits dans la section commerciale, soit : des produits de soins personnels, des produits de marques privées, des produits non durables de même que des produits saisonniers et promotionnels, conçus pour bien répondre aux besoins et à la demande

de la clientèle locale en terme de commodité et de qualité. Les établissements franchisés PJC offrent également un vaste choix de produits de beauté, de cosmétiques et de parfums de qualité supérieure.

*Produits de marques privées et marques exclusives.* Les établissements franchisés PJC offrent plus de 2 850 produits de marques privées et de marques exclusives. Parmi les produits de marques privées figurent : la gamme de produits de beauté et de cosmétiques *Personnelle*, des médicaments en vente libre et des produits de soins personnels. En 2009, un virage « vert » a été amorcé au niveau des produits de marques privées et exclusives et quatre nouvelles lignes de produits cosmétiques sont maintenant offertes à la clientèle : *Personnelle Bio*, *Bio Cosmetic Jean d'Estrées Paris*, *Melvita* et *Plante System*. La Compagnie offre aussi une nouvelle gamme de produits ménagers biodégradables, *PJC Éco Nature*. Le Groupe détient également les droits exclusifs de vente au Canada des gammes françaises de produits cosmétiques *Garraud Paris* et *Jean d'Estrées Paris* et de la gamme italienne de colorants capillaires *Solfine Color*. La Compagnie croit que la sélection et la qualité des produits offerts par les établissements franchisés PJC procurent aux franchisés PJC un avantage concurrentiel sur les autres pharmacies canadiennes, les grandes surfaces et les détaillants alimentaires. Le Groupe prévoit continuer à promouvoir et à étendre la marchandise de marques privées et de marques exclusives dans les établissements franchisés PJC afin d'augmenter les ventes de ces produits.

### **Marketing et publicité**

La Compagnie développe des programmes centralisés de marketing et de publicité à l'intention du réseau d'établissements franchisés PJC. Le Groupe est persuadé que la force d'un nom et d'une marque reconnus, l'appui expérimenté et professionnel en marketing du personnel de la Compagnie et les coûts de publicité peu élevés découlant de l'envergure des activités du Groupe sont très profitables aux franchisés PJC. La Compagnie consulte régulièrement les franchisés sur le choix des produits offerts en vente et tient tous les ans cinq expositions d'achats, dont l'une est consacrée exclusivement aux produits cosmétiques.

La circulaire publicitaire PJC et le site internet représentent les principaux véhicules promotionnels du Groupe, bien que la Compagnie ait régulièrement recours à d'autres moyens de promotion, tels que la radio, la télévision et les journaux locaux. Les circulaires visent à accroître les ventes de produits de la section commerciale, à répondre au goût et à la demande à l'échelle locale et à mettre en évidence le nom et la marque PJC, la qualité des services de pharmacie et l'engagement du Groupe envers le service à la clientèle. Les services offerts par le biais du site internet de la Compagnie tels que : le renouvellement des prescriptions, le développement de photos, l'achat de cartes cadeaux et l'annonce des diverses promotions en cours, sont le prolongement de l'expérience en pharmacie.

La participation au programme de récompenses *Air Miles<sup>md</sup>*, dont les établissements franchisés PJC détiennent l'exclusivité pour le secteur de la pharmacie au Québec, est une autre initiative de marketing mise en œuvre par la Compagnie. Les clients du programme *Air Miles<sup>md</sup>* accumulent des milles de récompenses en effectuant leurs achats chez divers détaillants et peuvent échanger leurs milles accumulés contre une carte cadeau Jean Coutu ou encore s'en servir pour régler leurs achats.

### **Achats et distribution**

En qualité de distributeur auprès des établissements franchisés PJC, la Compagnie achète des médicaments d'origine et génériques auprès de plusieurs fabricants et grossistes. Le Groupe est conscient que plusieurs sources d'approvisionnement concurrentes sont facilement accessibles pour la presque totalité des médicaments d'ordonnance et des produits de la section commerciale fournis aux établissements franchisés PJC et, par conséquent, est d'avis que la perte de l'un des fournisseurs n'aurait pas d'effet important pour la Compagnie. Le plus important fournisseur pour l'exercice terminé le 27 février 2010 a été Pfizer Canada, fournisseur d'environ 10 % de la valeur en dollars du volume d'approvisionnement du Groupe.

Un entrepôt de données est utilisé afin de suivre et d'analyser les tendances de ventes dans les établissements franchisés PJC. Cet outil permet à la Compagnie d'optimiser les niveaux de stocks et l'éventail des produits offerts et d'aider ses franchisés à prendre des décisions d'achat. Environ 85 % de la valeur des marchandises des établissements franchisés PJC est achetée aux centres de distribution du Groupe et distribuée par ses propres camions, ou par ceux de tiers, à partir des centres de distribution situés à Longueuil (Québec) ou à Hawkesbury (Ontario). Le reste de la marchandise des établissements franchisés PJC est acheté par les franchisés PJC directement auprès d'autres fournisseurs.

### **Fabrication de médicaments génériques**

En date du 20 décembre 2007, le Groupe a acquis Pro Doc, une compagnie de fabrication de médicaments génériques. Avec un portfolio de plus de 250 médicaments génériques répartis dans 7 catégories, Pro Doc a comme mission de desservir en médicaments les grossistes du Québec, dont le Groupe Jean Coutu, et les pharmaciens du Québec.

### **Immobilier**

Au 27 février 2010, la Compagnie était propriétaire de 169 immeubles, comprenant 7 centres commerciaux linéaires, 5 édifices professionnels, 11 terrains pour développement futur et 146 immeubles indépendants, dont la plupart abritent des établissements franchisés PJC. La Compagnie estime que les établissements franchisés PJC attirent des locataires de grande qualité dans ses immeubles en raison de l'achalandage constant que suscitent les établissements franchisés PJC. La Compagnie est propriétaire de 129 emplacements qu'elle loue à ses franchisés. Presque tous ces baux contiennent des options de renouvellement de deux périodes de cinq ans et stipulent des augmentations de loyer en fonction de la juste valeur marchande. En outre, 241 établissements sont sous-loués à d'autres franchisés du Groupe Jean Coutu. Les baux conclus par la Compagnie avec les locateurs pour les emplacements sous-loués à ses franchisés stipulent, règle générale, une durée initiale de dix ans, deux options de renouvellement de cinq années chacune, et prévoient des augmentations de loyer en fonction de la juste valeur marchande. La Compagnie estime que ses actifs immobiliers lui permettent de s'assurer que des emplacements de choix demeurent sous l'une ou l'autre des bannières du Groupe Jean Coutu.

### **Systèmes d'information**

Les activités de distribution de la Compagnie ainsi que les activités des établissements franchisés PJC sont appuyées par divers systèmes d'information, dont la gestion commerciale des points de vente (POS) qui permet une analyse approfondie des stocks et des ventes de façon à rehausser l'efficacité des activités de la Compagnie et celle des franchisés PJC. Les données générées par les systèmes d'information permettent d'améliorer les activités d'achat de façon continue auprès des fournisseurs de la Compagnie. La Compagnie communique régulièrement avec les franchisés PJC afin de personnaliser le linéaire de présentation en fonction des préférences de la clientèle en vue d'accroître les volumes de vente et les marges brutes. Le Centre d'information Rx Itée (filiale à part entière de la Compagnie) est chargé du développement, de l'installation et de la gestion des systèmes d'information du réseau d'établissements PJC, ainsi que des centres de distribution de la Compagnie.

Le Centre d'information Rx Itée a, en outre, développé un système de transitique et de gestion d'ordonnances exclusif utilisé par la quasi-totalité des établissements franchisés PJC. Ce système, connu sous l'appellation Rx Pro, est conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'emphase sur : la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données de transitique et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. Le système Rx Pro permet également aux clients qui en font la demande d'utiliser tout établissement PJC situé à l'intérieur d'une même province pour renouveler leurs ordonnances (à l'exception de l'Ontario).

## Ressources humaines

Au 27 février 2010, le Groupe Jean Coutu et ses filiales regroupaient 1 023 employés.

Au 27 février 2010, un groupe de 383 employés de la Compagnie était syndiqué. Il s'agit d'employés du centre de distribution du Groupe Jean Coutu situé à Longueuil, lesquels sont membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt-CSN. La convention collective actuelle, signée le 1 mai 2006, prendra fin le 31 décembre 2011.

Au 27 février 2010, les établissements franchisés employaient au total 17 359 personnes, dont une succursale syndiquée employant 37 employés.

## Marques de commerce

Le Groupe Jean Coutu est propriétaire des marques de commerce utilisées dans le cadre de l'exploitation de ses activités, dont notamment, « *Personnelle* », « *PJC* », « *Jean Coutu* », « *Notre passion... votre beauté* », « *PJC Délices* » et « *PJC Éco Nature* ».

## Cycles

Les conditions climatiques ont un effet sur la santé de la population et, par le fait même, sur les ventes des établissements franchisés PJC. Par exemple, la Compagnie vend plus de médicaments contre le rhume et la grippe en hiver alors qu'en été, les médicaments contre les allergies et les produits solaires sont en plus grande demande. Les ventes des établissements franchisés PJC sont influencées par les événements spéciaux tels que les fêtes de Noël, Pâques, l'Halloween, la Saint-Valentin, la fête des Mères et la fête des Pères. La période de ventes la plus importante est généralement au quatrième trimestre de l'exercice financier, laquelle inclut les ventes de Noël.

## Concurrence et tendances

Selon un communiqué de presse publié le 1 avril 2010 par IMS Health Canada, les ordonnances exécutées par les Canadiens ont augmenté de 5,5 % pour atteindre 483 millions en 2009. Cette croissance est due en partie au vieillissement de la population et à un recours croissant aux produits pharmaceutiques spécialisés. Les produits génériques composent maintenant 54,3 % du marché des produits pharmaceutiques au pays, comparativement à 51,8 % en 2008. On prévoit que la croissance de la demande pour les produits génériques à faible coût se poursuivra alors que des médicaments vedettes qui totalisent actuellement 7,1 milliards de dollars perdront d'ici 2014 l'exclusivité que leur confère leur brevet; ces médicaments représentent actuellement 42 % des ventes de médicaments de marque au Canada. Les achats de médicaments pharmaceutiques par les pharmacies et les hôpitaux du Canada en 2009 ont augmenté de 6,3 % en 2009, comparativement à 6,9 % en 2008. Ces ventes ont totalisé 22,03 milliards de dollars et ont enregistré une meilleure performance que les autres marchés à l'échelle mondiale, malgré la récession. Pour 2010, IMS s'attend à une croissance moindre de l'ordre de 4,5 à 5,5 % des ventes annuelles de produits pharmaceutiques sur le marché pharmaceutique canadien.

De façon générale, la Compagnie croit que le consommateur accorde une plus grande priorité à la prévention, au bien-être général, au diagnostic précoce des troubles médicaux et à l'achat de produits d'autogestion de la santé, tels que les vitamines, les analgésiques, les herbes médicinales, les produits pour cesser de fumer et les produits de mode de vie, ce qui devrait continuer d'avoir une incidence positive sur les ventes de médicaments d'ordonnance, de médicaments en vente libre, de suppléments nutritifs et d'autres marchandises en pharmacie.

Les établissements du réseau PJC font concurrence à des compagnies locales, régionales et nationales, comprenant des pharmacies indépendantes, des supermarchés, des grandes surfaces, des quincailleries, des magasins à escomptes et d'autres chaînes, groupements et bannières de pharmacies. La principale concurrence provient de

chaînes de pharmacies nationales, mais se fait également de plus en plus sentir de la part de supermarchés et grandes surfaces, lesquels ont élargi leur offre de produits afin d'inclure des produits et services pharmaceutiques. Voir la rubrique « Risques et incertitudes – la concurrence » de notre rapport de gestion 2010, laquelle est intégrée à la présente notice annuelle par renvoi. Le rapport de gestion 2010 de la Compagnie est disponible sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les chaînes de pharmacies demeurent le principal réseau de ventes de médicaments d'ordonnance et ont augmenté leur part de ventes sur ordonnance aux dépens des pharmacies indépendantes, lesquelles ont de la difficulté à concurrencer les chaînes de pharmacies au niveau des prix des produits de la section commerciale. Un autre facteur important de la compétitivité des chaînes de pharmacies est la commodité de leurs emplacements.

### **Politique environnementale**

La Compagnie s'est dotée d'une politique environnementale. Le contenu de cette politique est revu périodiquement par le comité de politique environnementale de la Compagnie. Le texte de cette dernière est disponible sur le site Internet de la Compagnie à [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com).

Parmi les initiatives environnementales adoptées par la Compagnie, on retrouve notamment la mise en marché de sacs réutilisables, l'instauration d'un programme de récupération de médicaments périmés et l'introduction d'une gamme exclusive de produits « verts » sous la marque PJC Éco Nature.

La Compagnie estime que les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas, et n'auront pas, à sa connaissance, d'incidence importante sur les dépenses en capital, les bénéfices ou la compétitivité de la Compagnie dans le cadre normal de ses activités d'exploitation.

### **Facteurs de risque**

La rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2010 de la Compagnie est intégrée aux présentes par renvoi, et sera éventuellement complétée par la rubrique « Risques et incertitudes » des rapports intermédiaires aux actionnaires. Le rapport de gestion de la Compagnie est disponible sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **RUBRIQUE 4. DIVIDENDES**

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes en espèce déclarés et versés par la Compagnie à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et catégorie « B » au cours des trois derniers exercices.

### **Exercices se terminant les 1 mars 2008, 28 février 2009 et 27 février 2010 (\$ par action)**

2010	0,18
2009	0,16
2008	0,12 <sup>1</sup>

Pour le prochain exercice, le Groupe Jean Coutu entend maintenir sa politique de dividendes, laquelle prévoit le paiement aux actionnaires de quatre dividendes trimestriels déterminés en fonction des prévisions financières pour l'exercice en cours.

---

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice 2008, lequel ne comprenait que 39 semaines, la Compagnie a versé trois dividendes trimestriels de 0,04 \$ chacun.

La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront à être examinés par le conseil d'administration de la Compagnie en fonction du bénéfice de la Compagnie, de ses besoins financiers et de tout autre élément ayant cours lors de ces examens.

### **Événement subséquent au 27 février 2010**

Le 27 avril 2010, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et action catégorie « B ». Ce dividende sera versé le 28 mai 2010 à tous les actionnaires inscrits aux registres de la Compagnie en date du 14 mai 2010.

## **RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A », sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions catégorie « B », sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions catégorie « C », sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries.

Au 27 février 2010, 118 916 582 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et 117 385 000 actions catégorie « B » étaient émises et en circulation comme entièrement libérées. Aucune action catégorie « C » n'est actuellement émise et en circulation.

Le texte suivant résume les dispositions importantes se rapportant aux diverses catégories d'actions du capital-actions autorisé de la Compagnie et est assujéti au texte intégral des droits, privilèges, conditions et restrictions rattaché auxdites actions.

### **Actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et actions catégorie « B »**

#### *Droits de vote*

Chaque action à droit de vote subalterne catégorie « A » confère à son détenteur le droit à un vote et chaque action catégorie « B » à dix votes.

#### *Changement des droits de vote afférents aux actions catégorie « B »*

Dans le cas où la « Famille Coutu » cesserait d'être véritable propriétaire, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions représentant plus de 50 % des droits de vote afférents aux actions en circulation de toutes les catégories, les actions catégorie « B » cesseront dès lors de comporter dix votes par action et comporteront, à compter de cette date, un seul vote par action.

« Famille Coutu » signifie Jean Coutu et ses descendants, nés ou à naître, ou l'un d'entre eux, de même que toute personne morale contrôlée par l'un ou plusieurs d'entre eux.

#### *Émission d'actions catégorie « B »*

Tant que des actions catégorie « B » sont en circulation, la Compagnie ne peut, en aucun temps, à moins que les porteurs de ces actions n'aient donné leur consentement dans le cadre d'une résolution extraordinaire, émettre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à moins qu'au moment de l'émission et de la manière déterminée par le conseil d'administration, la Compagnie n'offre aux porteurs d'actions catégorie « B » le droit de souscrire, au prorata du nombre d'actions catégorie « B » qu'ils détiennent, à un nombre global d'actions catégorie « B » de sorte que, si les porteurs d'actions catégorie « B » décidaient de souscrire à la totalité des actions catégorie « B » auxquelles ils auraient droit de souscrire à ce moment, le pourcentage de droits de vote afférent aux actions catégorie « B » émises et en circulation immédiatement après cette souscription par rapport

à l'ensemble des droits de vote afférents à toutes les actions émises et en circulation immédiatement après l'émission des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » serait le même immédiatement après l'émission des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » qu'immédiatement avant cette émission.

#### *Dividendes*

Les détenteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et d'actions catégorie « B » ont droit à tout dividende déclaré par la Compagnie au taux déterminé par les administrateurs. Aucun dividende ne pourra être déclaré et payé sur les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à moins qu'un dividende d'un montant égal par action ne soit simultanément déclaré et payé sur les actions catégorie « B ».

#### *Privilège d'échange dans le cas d'une offre*

Si une offre (terme défini plus bas) devait être présentée aux porteurs d'actions catégorie « B » sans l'être en même temps selon les mêmes modalités aux porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A », chaque action à droit de vote subalterne catégorie « A » deviendrait alors échangeable, au gré du détenteur, en une action catégorie « B », afin de lui permettre d'accepter l'offre, sous réserve toutefois de l'acceptation de l'offre par les porteurs d'actions catégorie « B » détenant, à une date donnée, plus de 50 % des droits de vote, toute catégorie d'actions votantes confondus.

« Offre », au sens des statuts de modification, s'entend d'une offre publique d'achat, d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique de rachat (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle sera amendée ou adoptée à nouveau par la suite) afin d'acheter les actions catégorie « B »; cependant, une offre ne comprend pas (i) une offre présentée au même moment, au même prix et selon les mêmes conditions à tous les porteurs d'actions catégorie « B » et à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A », (ii) une offre pour toutes les actions catégorie « B » ou pour une partie de celles-ci émises et en circulation au moment de l'offre, lorsque le prix d'acquisition pour chaque action catégorie « B » ne dépasse pas 115 % du cours moyen obtenu en faisant la moyenne des cours de clôture des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » durant les 20 jours de bourse qui précèdent la date de l'offre, ou (iii) une offre présentée par un ou plusieurs membres de la Famille Coutu à un ou plusieurs membres de cette famille.

Le privilège d'échange des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » peut être exercé par avis écrit transmis à la Compagnie, à son siège social, ou à l'agent de transfert, accompagné du/des certificat(s) représentant lesdites actions. Le droit d'échanger ses actions en actions catégorie « B » est présumé avoir été exercé à la date de remise à la Compagnie ou à l'agent de transfert de l'avis écrit et du/des certificat(s) représentant les actions devant être échangées; les statuts de modification prévoient le traitement des avis et des certificats d'actions, l'émission des certificats d'actions, l'exercice des droits de vote, l'envoi des avis par l'agent de transfert aux porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et le paiement du prix d'acquisition pour les actions vendues aux termes de l'offre.

#### *Privilège d'échange afférent aux actions catégorie « B »*

Chaque action catégorie « B » peut, en tout temps, au gré du porteur, être échangée en une action à droit de vote subalterne catégorie « A ».

### *Liquidation*

En cas de liquidation ou dissolution de la Compagnie ou de toute autre distribution de l'actif de la Compagnie entre ses porteurs aux fins d'une liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et les porteurs d'actions catégorie « B » auront le droit de se partager également le reliquat des biens de la Compagnie, action pour action, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

### *Rang*

Sauf disposition contraire ci-dessus, les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et les actions catégorie « B » sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et doivent être traitées par la Compagnie comme si elles étaient des actions d'une même catégorie. Les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et les actions catégorie « B », en ce qui a trait au paiement des dividendes et au remboursement de capital en cas de liquidation ou de dissolution, prennent rang après les actions catégorie « C ».

### *Modification*

Les statuts de modification de la Compagnie prévoient que certaines modifications, lesquelles auraient une incidence sur les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et aux actions catégorie « B », doivent être autorisées par au moins les 3/4 des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ou, selon le cas, des porteurs d'actions catégorie « B », dûment convoquée à cette fin.

### **Actions catégorie « C »**

Les actions catégorie « C » peuvent, en tout temps, être émises en une ou plusieurs séries et les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents à chaque série seront déterminés par les administrateurs de la Compagnie par voie de résolution. Les actions catégorie « C » de chaque série ont le même rang que les actions catégorie « C » de toute autre série quant aux dividendes et au remboursement du capital dans le cas d'une liquidation ou d'une dissolution de la Compagnie et ont priorité par rapport aux actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et aux actions catégorie « B » quant aux dividendes et au remboursement du capital.

### *Droits de vote*

Les détenteurs d'actions catégorie « C », en tant que catégorie, n'ont pas droit de vote aux assemblées d'actionnaires, à l'exception des cas prévus aux statuts de modification de la Compagnie.

### *Liquidation*

En cas de liquidation ou dissolution de la Compagnie ou de toute autre distribution de l'actif de la Compagnie entre ses porteurs d'actions aux fins d'une liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions catégorie « C » auront le droit de recevoir, avant toute distribution de l'actif de la Compagnie entre les détenteurs des autres catégories, une somme égale à la considération payée pour ces actions, ainsi que tout dividende non cumulatif déclaré et demeuré impayé au moment de la distribution ou, selon le cas, à tout dividende cumulatif accumulé et demeuré impayé, déclaré ou non, mais n'auront droit à aucune autre participation aux profits ou à l'actif de la Compagnie.

### *Modification*

Les statuts de modification de la Compagnie prévoient que certaines modifications, lesquelles auraient une incidence sur les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions catégorie « C », doivent être autorisées par au moins les 3/4 des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions catégorie « C » dûment convoquée à cette fin.

## RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole PJC.A.

### Variation du cours et volume des opérations

Les informations concernant les prix<sup>1</sup> sont en dollars par action.

Mois	Haut	Bas	Volume
Mars 2009 <sup>2</sup>	8,35	7,21	4 859 698
Avril 2009	9,13	7,86	4 847 119
Mai 2009	9,80	8,93	5 104 293
Juin 2009	9,88	9,00	4 305 835
Juillet 2009	10,88	9,38	8 858 606
Août 2009	10,26	9,72	5 115 875
Septembre 2009	10,00	9,39	7 207 893
Octobre 2009	9,87	8,82	8 273 854
Novembre 2009	9,30	8,75	5 541 453
Décembre 2009	9,71	9,26	4 630 930
Janvier 2010	10,07	9,63	8 988 242
Février 2010	9,82	9,40	5 422 798
	<b>Haut</b>	<b>Bas</b>	<b>Volume</b>
<b>Annuel</b>	<b>10,88</b>	<b>7,21</b>	<b>73 156 596</b>

### Billets

Lors de la conclusion de la vente de ses opérations américaines à Rite Aid, en juin 2007, la Compagnie a procédé au rachat de presque tous les billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars US (près de 99,9 % de ces billets ayant été déposés de consentement) ainsi que de presque tous les billets en sous-ordre de premier rang non garantis d'un montant de 850 millions de dollars US (près de 99,7 % de ces derniers ayant été déposés de consentement). Les notes de stabilité antérieurement émises relativement à ces titres par diverses agences de notation ont été retirées suite à ces rachats.

En novembre 2008, comme le permettait l'acte de fiducie, la Compagnie a procédé au rachat du solde des billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars US.

En septembre 2009, la Compagnie a également procédé au rachat du solde des billets en sous-ordre de premier rang non garantis de 850 millions de dollars US.

<sup>1</sup> Source : TSX Historical Data

<sup>2</sup> Pour la période débutant le 2 mars 2009

## RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### Administrateurs

Les noms, postes occupés et lieux de résidence des administrateurs de la Compagnie, de même que la composition des comités du conseil d'administration, sont indiqués ci-dessous. L'information est exacte au 27 avril 2010. Les administrateurs de la Compagnie sont élus annuellement et le mandat de chacun d'eux se termine lors de l'élection de son successeur à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant pour cause de décès, destitution ou autre raison.

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction	Principale occupation	Postes occupés antérieurement <sup>1</sup>
Lise Bastarache Candiac (Québec) Canada	Administratrice	Mars 2003	Administratrice de sociétés et économiste	Vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec jusqu'en 2005.
François J. Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur, Président et chef de la direction	Décembre 1985	Président et chef de la direction de la Compagnie	Vice-président du conseil et président des opérations canadiennes de la Compagnie de 2005 à 2007 et président et chef de la direction 2002 à 2005.
Jean Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur, Président du conseil	Juin 1969	Président du conseil d'administration de la Compagnie	Président du conseil, président et chef de la direction de 2005 à 2007 et président du conseil d'administration de 2002 à 2005.
Marie-Josée Coutu Montréal (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1997	Présidente de la Fondation Marcelle et Jean Coutu	
Michel Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Décembre 1985	Coprésident du conseil d'administration de Rite Aid Corporation	Président des opérations américaines de la Compagnie et Président et chef de la direction de The Jean Coutu Group (PJC) USA, Inc. de 1986 à juin 2007.
Sylvie Coutu Montréal (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1997	Présidente de Sylvie Coutu Design	
L. Denis Desautels Ottawa (Ontario) Canada	Administrateur	Janvier 2003	Administrateur de sociétés	

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction	Principale occupation	Postes occupés antérieurement <sup>1</sup>
Marcel Dutil Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 1995	Président du conseil et chef de la direction du Groupe Canam inc.	
Me Nicole Forget Longueuil (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1993	Administratrice de sociétés	
Dr. Robert Lacroix Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 2006	Professeur émérite de l'Université de Montréal	Recteur de l'Université de Montréal de 1998 à 2005.
Me Yvon Martineau Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Décembre 1985	Associé, Blake, Cassels & Graydon, S.E.N.C.R.L /s.r.l. depuis mars 2009	Associé principal, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l. de 1993 à mars 2009.
Dennis Wood Magog (Québec) Canada	Administrateur	Mars 2004	Président du conseil d'administration et président de DWH Inc.	

<sup>1</sup> Au cours des cinq dernières années.

Au meilleur de la connaissance de la Compagnie, en date du 27 avril 2010 ou au cours des dix années précédant cette date, aucun administrateur n'a été administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que la personne exerçait ses fonctions ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a : fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et ni un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception de : (i) monsieur Marcel Dutil qui siégeait au conseil d'administration de Total Containment Inc. lorsque cette dernière s'est placée sous la tutelle du Chapitre 11 (Bankruptcy) du *United States Code* en date du 4 mars 2004 et (ii) monsieur Dennis Wood qui siégeait au conseil d'administration de Groupe Bocenor Inc. (maintenant GBO inc.) lorsque cette dernière a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers non garantis en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada), laquelle a été acceptée le 14 juillet 2004.

Aucune amende ou sanction n'a été imposée aux administrateurs visés lors des événements précédemment décrits.

Composition des comités du conseil d'administration		
<b>Comité de vérification</b>	<b>Comité des ressources humaines et de rémunération</b>	<b>Comité de régie d'entreprise et de nomination</b>
L. Denis Desautels, Président Lise Bastarache Marcel Dutil Robert Lacroix Dennis Wood	Nicolle Forget, Présidente Lise Bastarache Sylvie Coutu Robert Lacroix	Yvon Martineau, Président Lise Bastarache Marie-Josée Coutu L. Denis Desautels Nicolle Forget Michel Coutu

## Dirigeants

Le nom, le lieu de résidence et les principales fonctions occupées au cours des cinq dernières années par les dirigeants du Groupe Jean Coutu et de ses filiales sont mentionnés ci-dessous. L'information est exacte au 27 avril 2010.

Nom, lieu de résidence	Fonction	Postes occupés antérieurement <sup>1</sup>
André Belzile Drummondville (Québec), Canada	Premier vice-président, finances et affaires corporatives	
Hélène Bisson Île-des-Sœurs (Québec), Canada	Vice-présidente, communications	Directrice principale, communications
Michel Boucher Boucherville (Québec), Canada	Vice-président et chef des technologies de l'information	
Denis Courcy Laval (Québec), Canada	Vice-président, ressources humaines	Vice-président, ressources humaines et affaires juridiques
François J. Coutu Montréal (Québec), Canada	Président et chef de la direction	Référer à la page 18 de la présente notice annuelle.
Jean Coutu Montréal (Québec), Canada	Président du conseil d'administration	Référer à la page 18 de la présente notice annuelle.
Louis Coutu Montréal (Québec), Canada	Vice-président, politiques commerciales	
Véronique Duval Boucherville (Québec), Canada	Secrétaire corporatif adjoint	Avocate (secteur corporatif et commercial) Lamarre Perron Lambert Vincent s.e.n.c. de 2005 à 2006 et conseillère juridique de la Compagnie d'avril 2006 à janvier 2009.
Guy Franche Rosemère (Québec), Canada	Vice-président, contrôle et trésorerie	Vice-président, vérification interne de Domtar Inc. jusqu'en avril 2006 puis vice-président, vérification interne de la Compagnie de 2006 à 2007.
Jean H. Gagnon Verchères (Québec), Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif	A exercé sa profession à son compte, de septembre 2002 à octobre 2007 comme avocat-conseil, médiateur, arbitre et expert en franchisage. En octobre 2007, il devient vice-président, affaires juridiques de la Compagnie et depuis janvier 2009 agit également comme secrétaire corporatif.
Alain Lafortune St-Sauveur (Québec), Canada	Premier vice-président, achats et marketing	
Éric Laurence Laval (Québec), Canada	Vice-président, logistique et distribution	Directeur opération IKEA Wholesale de 2003 à 2006; directeur opération centre de distribution Terrebonne, RONA de 2006 à 2007 et directeur logistique, RONA de 2007 à 2009.
Richard Mayrand Montréal (Québec), Canada	Vice-président, pharmacie et affaires gouvernementales	
Johanne Meloche Laval (Québec), Canada	Vice-présidente, cosmétiques et marques exclusives	
Normand Messier Longueuil (Québec), Canada	Premier vice-président, exploitation réseau	
Sylvain Prud'Homme Verdun (Québec), Canada	Vice-président, opérations détail	Directeur principal planification, aménagement et ouverture magasins

Nom, lieu de résidence	Fonction	Postes occupés antérieurement <sup>1</sup>
Marcel A. Raymond Outremont (Québec), Canada	Président, Pro Doc Itée	Vice-président, contrôle et trésorerie du Groupe Jean Coutu jusqu'en décembre 2007.

<sup>1</sup> Au cours des cinq dernières années.

En date du 27 avril 2010, les administrateurs et dirigeants de la Compagnie détenaient la propriété véritable ou exerçaient une emprise, directement ou indirectement, sur 7 777 650, ou 6,54 %, des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et sur 117 385 000, ou 100 %, des actions catégorie « B ».

## RUBRIQUE 8. LITIGE EN COURS

En date du 27 février 2010, il n'existe aucune poursuite dont le montant réclamé, couvert ou non par les assurances, est ou pourrait être important, à l'exception d'un recours institué contre la Compagnie par l'un de ses franchisés. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens. La Compagnie conteste le fondement de cette poursuite et a l'intention de défendre sa position. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

## RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Monsieur Jean Coutu, président du conseil d'administration de la Compagnie, personnellement, au moyen d'une participation dans la franchise de quatre établissements portant la bannière PJC Jean Coutu, ainsi que par l'entremise de certaines sociétés avec lesquelles il a des liens, réalise de nombreuses opérations avec la Compagnie et ses filiales. Il en est de même de monsieur François J. Coutu, président et chef de la direction de la Compagnie, à titre de franchisé de deux établissements PJC Jean Coutu. Ces opérations n'ont pas collectivement une incidence importante sur la Compagnie ou ses filiales et sont conclues dans le cours normal des affaires de la Compagnie, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres franchisés PJC. Ces opérations sont réalisées au niveau de la fourniture de produits et du paiement de redevances, de loyers, d'intérêts, de frais d'ouverture d'établissements, de frais de comptabilité et d'administration ainsi que de frais d'informatique.

## RUBRIQUE 10. AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Compagnie est la Société de fiducie Computershare du Canada, située au 1500, rue University, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8.

## RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS

La Compagnie n'est engagée dans aucun contrat important intervenu hors du cours normal de ses activités ou dont le dépôt serait autrement exigé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'exception des ententes relatives à la Transaction conclue avec Rite Aid en 2007 à savoir : le *Share Purchase Agreement*, le *Stockholder Agreement* et le *Registration Rights Agreement*, lesquelles sont plus amplement décrites à la page 5 de cette notice annuelle.

## RUBRIQUE 12. INTÉRÊT DES EXPERTS

### Nom des experts

Les états financiers consolidés de la Compagnie pour l'exercice se terminant le 27 février 2010 ont été vérifiés par la firme indépendante Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés.

### Intérêt des experts

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, le comité de vérification de la Compagnie a obtenu une confirmation écrite de Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, confirmant son indépendance conformément au Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

## RUBRIQUE 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

### Charte

#### 1. Composition

- a) Le comité de vérification de la Compagnie (le « **Comité** ») se compose d'au moins trois (3) membres et d'un maximum de sept (7) membres.
- b) Chacun des membres du Comité doit être membre du conseil d'administration de la Compagnie.
- c) Chacun des membres du Comité doit être indépendant.
- d) Chacun des membres du Comité doit posséder des compétences financières.

**2. Élection des membres.** Les membres ainsi que le président du Comité sont élus par et parmi les administrateurs de la Compagnie lors de la première réunion du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie.

**3. Durée du mandat.** Le mandat de chaque membre du Comité débute à la date de la réunion du conseil d'administration à laquelle il est élu à ce titre et expire à la date de la première réunion du conseil d'administration où son successeur est dûment élu ou nommé, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant pour cause de décès, destitution ou autre raison.

**4. Décès, incapacité ou démission d'un membre.** Dans le cas où le conseil d'administration doit combler une vacance au sein du Comité suite au décès, à l'incapacité ou à la démission d'un membre, le membre du Comité nommé pour combler la vacance est dispensé de l'application des paragraphes c) et d) de l'article 1 pour une période se terminant à la plus éloignée des deux (2) dates suivantes :

- a) la prochaine assemblée annuelle de la Compagnie; ou
- b) six (6) mois après l'événement entraînant la vacance.

Le présent article ne saurait trouver application dès lors que le conseil d'administration de la Compagnie juge que le recours à cette dispense aurait pour effet de réduire de façon importante la capacité du Comité d'agir indépendamment et de respecter les autres exigences réglementaires.

5. **Réunion du Comité.** Le Comité devra se réunir au moins quatre (4) fois l'an aux lieux, date et heure fixés par le secrétaire corporatif après consultation avec le président et les membres du Comité. Un membre du Comité peut exiger la tenue d'une réunion extraordinaire en tout temps en expédiant au secrétaire corporatif un avis à cet effet.
6. **Avis de convocation.** Un avis de l'heure, de la date, du lieu et de l'objet de toute réunion du Comité doit être expédié par tout mode de transmission permis par la loi ou encore être donné par téléphone à chaque membre et aux vérificateurs de la Compagnie au moins deux (2) jours avant la date de la réunion.
7. **Participation par téléphone.** Les membres du Comité pourront participer à une réunion à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone.
8. **Quorum.** Le quorum du Comité est constitué de la majorité des membres alors en fonction.
9. **Président.** Les réunions du Comité sont présidées par un membre du Comité choisi par le conseil d'administration et, en son absence, par un membre choisi parmi les membres alors présents.
10. **Procédure.** La procédure applicable lors des réunions du Comité est la même que celle suivie lors des réunions du conseil d'administration.
11. **Majorité requise.** Les questions débattues lors d'une réunion du Comité sont décidées à la majorité des voix exprimées.
12. **Rémunération.** Les membres du Comité reçoivent pour leurs services à ce titre la rémunération déterminée par résolution du conseil d'administration de la Compagnie.
13. **Pouvoirs.** Le Comité a le pouvoir :
  - a) de communiquer directement avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Compagnie, de même que les vérificateurs internes et/ou externes;
  - b) de retenir les services d'avocats indépendants et/ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaires pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions;
  - c) **de fixer et de payer la rémunération des conseillers dont il retient les services.**
14. **Mandat.** La préparation et la présentation des états financiers de la Compagnie, leur intégrité de même que l'efficacité des mesures de surveillance interne relèvent de la responsabilité de la direction. Celle-ci est également responsable du maintien de contrôles internes et procédures adéquats ainsi que de l'utilisation de principes et conventions appropriés en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière. Les vérificateurs externes sont responsables de la vérification, conformément aux normes professionnelles, des états financiers annuels.

Le Comité est créé afin de revoir, sur une base continue, la pertinence et l'efficacité de ces activités et d'aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance à l'égard de l'intégrité des états financiers de la Compagnie, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes et du respect par la Compagnie des exigences légales et réglementaires.

Le Comité doit réviser son mandat annuellement.

Le mandat du Comité s'étend à la Compagnie, ses divisions et filiales et se décrit plus particulièrement comme suit :

#### **14.1 Responsabilités à l'égard de la divulgation financière et des rapports financiers**

- le Comité examine trimestriellement les états financiers et le rapport de gestion préparés par la Compagnie avant leur approbation par le conseil d'administration;
- il s'assure que la Compagnie respecte les normes réglementaires relativement à la préparation et à la divulgation des états financiers et du rapport de gestion;
- il s'enquiert des changements aux politiques comptables ayant un impact important sur la présentation des états financiers;
- il revoit et s'assure que toutes réclamations et/ou poursuites pouvant avoir un impact important sur les finances de la Compagnie soient correctement consignées aux états financiers;
- il s'assure de l'exactitude, de la fiabilité et de l'intégrité des états financiers préparés par la Compagnie;
- il évalue les décisions prises par la direction et/ou les vérificateurs externes relativement à la présentation des états financiers;
- il examine les communiqués de presse concernant les résultats financiers annuels et intermédiaires de la Compagnie avant leur approbation par le conseil d'administration;
- il s'assure que les pratiques et la politique de divulgation de l'information de la Compagnie correspondent aux exigences réglementaires applicables à la Compagnie;

#### **14.2 Relations avec les vérificateurs externes**

- il recommande au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes ainsi que leurs honoraires et examine leurs conditions d'engagement et les autres services qu'ils peuvent être appelés à rendre à la Compagnie ainsi que les circonstances pouvant justifier et entourant un changement de vérificateurs externes, lesquels relèvent directement du Comité;
- il est responsable de la surveillance des travaux des vérificateurs externes engagés pour délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la Compagnie, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière;
- il discute et examine les compétences, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes et de l'associé du cabinet de vérificateurs externes responsable de la mission auprès de la Compagnie ainsi que la rotation de l'associé responsable ou des autres associés impliqués dans l'équipe de mission;
- il revoit le mandat et le programme de vérification externe, la lettre de recommandations qui suit la vérification annuelle et les suivis qui y sont donnés, les changements majeurs aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont les rapports sont rédigés;
- il approuve au préalable tous les services autres que les services de vérification que les vérificateurs externes de la Compagnie ou ceux de ses filiales doivent rendre à la Compagnie ou à ses filiales dans le cadre de la Politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes de la Compagnie;
- il dispose à tout moment de voies de communication directes avec les vérificateurs externes;
- il rencontre séparément la direction et les vérificateurs externes au moins une (1) fois par trimestre;
- il questionne les vérificateurs externes au sujet de leur relation avec la direction de la Compagnie ainsi que les difficultés rencontrées lors de leur mandat de vérification, le cas échéant;

- il examine et approuve les politiques d'embauche de la Compagnie visant des associés et des salariés, anciens ou actuels, des vérificateurs externes de la Compagnie, que ces vérificateurs soient actuels ou anciens;

#### **14.3 Responsabilités à l'égard de la vérification interne**

- il rencontre la directrice principale, vérification interne, ainsi que la direction de la Compagnie pour discuter de l'efficacité des mécanismes de contrôles internes et de gestion des risques mis en place par celle-ci ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes identifiées;
- il revoit le mandat et les programmes de vérification interne, les ressources requises par cette fonction et les suivis qui sont faits aux recommandations de la directrice principale, vérification interne;
- il revoit les déclarations de la directrice principale, vérification interne, sur le caractère adéquat des mécanismes de contrôles internes de la Compagnie en fonction du travail de vérification effectué;

#### **14.4 Responsabilités à l'égard des contrôles internes et de la gestion des risques**

- il supervise la présentation par la direction de l'information sur les contrôles internes;
- il requiert de la direction qu'elle mette en place les mécanismes appropriés de contrôles internes et de communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Compagnie;
- il s'enquiert auprès de la direction des contrôles et procédures de communication de l'information (« **CPCI** ») et des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« **CIIF** ») de la Compagnie ainsi que de toute lacune importante dans la conception ou l'application des CPCI et des CIIF;
- il s'assure que les conclusions de l'évaluation réalisée par la direction à l'égard de l'efficacité des CPCI et des CIIF sont adéquatement présentées dans son rapport de gestion;
- il s'enquiert auprès de la direction des mécanismes mis en place pour la gestion des risques auxquels la Compagnie peut être exposée dans le cours de ses opérations;
- il révisé périodiquement le programme d'évaluation des risques ainsi que les différents mécanismes de gestion afférents;
- il revoit, évalue et approuve périodiquement ces mécanismes;
- il revoit les politiques d'investissement de liquidités à court terme de la Compagnie dans le cadre de la gestion de trésorerie;
- il vérifie tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Compagnie lorsque portés à son attention par le ou les vérificateurs externes et/ou un dirigeant;
- il voit à l'établissement de procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification;
- il voit à l'établissement de procédures concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Compagnie, incluant ses divisions et ses filiales, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification;

#### **14.5 Examen des transactions entre parties apparentées**

- il prend connaissance du rapport de la direction sur l'ensemble des transactions intervenues au cours de l'année entre d'une part, les employés et/ou dirigeants et d'autre part, la Compagnie et/ou toute entité liée;

#### **14.6 Régimes de retraite**

- il s'enquiert périodiquement des politiques de capitalisation des régimes de retraite de même que de la gestion des placements, de la structure et du rendement des régimes de retraite;

#### **14.7 Responsabilités à l'égard des organismes de surveillance**

- il revoit tout rapport important reçu des organismes de réglementation ayant trait à des questions de nature financière;
- il revoit l'évaluation et les déclarations de la direction relativement à la conformité à l'égard des exigences réglementaires particulières, ainsi que les plans de la direction visant à remédier à toute lacune découverte;
- il s'assure que le suivi des recommandations des organismes de réglementation est effectué;
- il revoit tout rapport devant être inclus dans la circulaire d'information de la direction; et
- il examine tout autre sujet d'ordre financier dont il juge à propos de se saisir ou que le conseil d'administration décide de lui référer.

**15. Rapport.** Le Comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil d'administration suivant d'ordinaire celle du Comité, et par écrit, au moyen d'un procès-verbal lors de la réunion subséquente du conseil.

#### **Composition du comité de vérification**

Le comité de vérification est présentement composé exclusivement d'administrateurs « indépendants » tel que défini dans le Règlement 52-110 sur le comité de vérification, soit monsieur L. Denis Desautels, président du comité, madame Lise Bastarache, monsieur Marcel Dutil, monsieur Robert Lacroix et monsieur Dennis Wood.

#### **Compétences financières des membres du comité de vérification**

La section qui suit présente, pour chacun de membres du comité de vérification, leur nom et leur expérience pertinente à l'exécution de leurs responsabilités comme membre du comité de vérification.

**L. Denis Desautels.** Monsieur Desautels préside le comité de vérification depuis 2003. Il est comptable agréé depuis 1966. Monsieur Desautels a pratiqué à titre d'expert comptable, vérificateur et un des associés principaux du cabinet Ernst & Young s.r.l. (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. Monsieur Desautels fut nommé vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il fut notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'état. Il est actuellement membre du comité de vérification de trois sociétés cotées en bourse et de trois sociétés sans but lucratif, ce qui lui permet d'apprécier le rôle et le fonctionnement d'un comité de vérification.

Au cours de sa carrière, monsieur Desautels a acquis une compétence en matière de vérification de sociétés ouvertes et privées importantes et, par conséquent, possède une bonne maîtrise des principes comptables généralement reconnus. Il est en mesure de comprendre des états financiers d'une complexité généralement comparable aux problèmes de comptabilité qui pourraient raisonnablement être soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. De plus, son expérience à titre de vérificateur externe pendant 37 ans lui a permis d'acquérir une solide compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers.

**Lise Bastarache.** Madame Bastarache était, jusqu'en janvier 2005, vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec. Madame Bastarache a joint le service économique de RBC Groupe Financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des entreprises

commerciales en 2000 comme analyste. Madame Bastarache est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. À titre d'analyste pour le groupe des entreprises commerciales de RBC, madame Bastarache a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure qui posaient des problèmes de comptabilité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des problèmes soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, madame Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division. Depuis janvier 2005, madame Bastarache continue de siéger sur différents conseils d'administration et comités, dont deux comités de vérification de sociétés cotées en bourse.

**Marcel Dutil.** Monsieur Dutil est président du conseil d'administration et chef de la direction du Groupe Canam inc., entreprise qu'il a créée en 1973 suite à l'acquisition de Les Aciers Canam Inc. À titre de président du conseil et de chef de la direction du Groupe Canam Inc., et à titre d'administrateur de plusieurs sociétés ouvertes depuis 1974, dont Border Trust, Banque Nationale du Canada, Transcontinental inc., Québec Téléphone et autres, monsieur Dutil a acquis une bonne compréhension des normes comptables généralement reconnues du Canada et a régulièrement été appelé à analyser et évaluer des états financiers présentant des problèmes de comptabilité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des problèmes qui pourraient être raisonnablement soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Depuis 20 ans, il a agi à titre de membre de divers comités de vérification, dont ceux de Québec Téléphone, Maax Inc. et Banque Nationale du Canada.

**Robert Lacroix.** Monsieur Lacroix est titulaire d'un doctorat en sciences économiques et professeur au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal depuis 1970. Il a outre été, de 1998 à 2005, recteur de l'Université de Montréal où il a été appelé à gérer, en tant que membre du comité du budget et du comité des finances, un budget de fonctionnement et de recherche surpassant un milliard de dollars. En tant que recteur et membre de ces comités, il a acquis une solide compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers.

Monsieur Lacroix a siégé au comité de vérification de l'Université de Montréal pendant la durée de son rectorat, ce qui l'a amené à se pencher sur des états financiers qui présentaient des enjeux d'une complexité tout au moins équivalente à ceux qui peuvent être soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Il siège actuellement aux comités de vérification de l'Industrielle Alliance, de Pomerleau inc. et de celui de la Compagnie.

**Dennis Wood.** Monsieur Wood est actuellement président et président du conseil de DWH inc., une compagnie constituée en 1973 afin de soutenir ses différents projets entrepreneuriaux. Par l'entremise de cette compagnie, monsieur Wood a été activement impliqué dans l'acquisition, la vente et la fusion de quelque soixante-quinze compagnies différentes, chacune valant entre quelques millions et quelques milliards de dollars.

À titre de président et chef de la direction de Les industries C-MAC inc. et grâce à son implication active dans la gestion financière de cette compagnie, monsieur Wood a acquis une connaissance approfondie des principes comptables généralement reconnus au Canada, aux États-Unis et en Europe, ainsi qu'une bonne compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers. Suite à la vente de Les industries C-MAC inc. à Solectron Corporation, monsieur Wood a été sollicité pour siéger sur le comité de vérification de cette dernière, poste qu'il a occupé de 2001 à 2004. Les nombreuses années d'expérience de monsieur Wood en tant qu'homme d'affaires, membre de conseils et de comités de vérification l'ont amené à être exposé à des états financiers d'une complexité comparable à ceux de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Depuis 25 ans, monsieur Wood a siégé sur divers comités de vérification canadiens et américains, soit ceux de Les Industries C-MAC inc., Trust Banque Nationale inc., l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal, Solectron Corporation et Victhom Human Bionics, et à ce titre a été en mesure d'apprécier le rôle et le fonctionnement d'un comité de vérification.

## Politique en matière d’approbation des services rendus par les vérificateurs

Sur la recommandation du comité de vérification, la Compagnie a mis en place, en 2005, une politique concernant l’étendue des services rendus par les vérificateurs externes. En vertu de cette dernière, tous les services rendus par les vérificateurs externes, qu’ils soient ou non des services de vérification, doivent être approuvés au préalable par le comité de vérification, sous réserve des services non liés à la vérification de valeur minimale. Cette politique interdit à la Compagnie d’engager ses vérificateurs pour fournir certains services non liés à la vérification de la Compagnie et de ses filiales, notamment la tenue de livres ou d’autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à l’implantation de système d’information financière, aux services d’évaluation, d’actuariat, de vérification interne, de banque d’investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, aux services juridiques et aux services d’experts conseils non liés à la vérification. La politique permet toutefois exceptionnellement à la Compagnie de retenir les services de ses vérificateurs pour accomplir des services non liés à la vérification, autres que les services interdits, si les services ont été spécifiquement approuvés par le comité de vérification.

Pour la période terminée le 27 février 2010, tous les services rendus par les vérificateurs externes, qu’ils soient ou non des services de vérification, ont été approuvés au préalable par le comité de vérification.

Une copie de la politique concernant l’étendue des services rendus par les vérificateurs externes peut être obtenue sans frais sur demande présentée au secrétaire corporatif de la Compagnie, au siège social situé au 530, rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8.

## Rémunération des vérificateurs

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Compagnie Deloitte & Touche s.r.l. pour les exercices terminés les 27 février 2010 et 28 février 2009.

Catégorie d’honoraires	2010	2009
	(\$)	(\$)
Honoraires de vérification	545 745	618 174
Honoraires pour services liés à la vérification	82 450	61 810
Honoraires pour services fiscaux	2 800	168 437
Autres honoraires	0	0
<b>Total</b>	<b>640 995</b>	<b>848 421</b>

Dans le tableau ci-dessus, les expressions dans la colonne « **Catégorie d’honoraires** » ont le sens suivant : « **Honoraires de vérification** » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, l’examen des états financiers intermédiaires et autres vérifications et dépôts réglementaires. « **Honoraires pour services liés à la vérification** » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour des services de certification et services connexes raisonnablement liés à l’exécution de la vérification ou à l’examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les Honoraires de vérification, notamment la vérification des régimes de retraite, la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financière. « **Honoraires pour services fiscaux** » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale notamment dans le cadre de la préparation des déclarations de revenus de la Compagnie, de taxes sur le capital et de taxes de vente. « **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour les produits et services fournis, autres que les services visés aux paragraphes précédents.

#### **RUBRIQUE 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires sur l'information financière et corporative de la Compagnie sont disponibles sur Internet à : [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com).

La Compagnie fournira aussi, à toute personne qui en fait la demande à son secrétaire corporatif :

(a) lorsque des titres de la Compagnie font l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié ou d'un prospectus simplifié provisoire qui a été déposé à l'égard d'un placement de ses titres :

- i) un exemplaire de la notice annuelle de la Compagnie, ainsi que de tout document ou pages pertinentes de tout document, intégrés par renvoi dans la notice annuelle;
- ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Compagnie pour le dernier exercice terminé et du rapport des vérificateurs qui l'accompagne ainsi qu'un exemplaire de chaque état financier intermédiaire de la Compagnie publié après la date des états financiers du dernier exercice terminé;
- iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Compagnie en vue de sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires à laquelle a eu lieu l'élection des administrateurs;
- iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié qu'il n'est pas nécessaire de fournir aux termes des alinéas i) à iii) ci-dessus.

(b) en tout autre temps, un exemplaire de tous les documents mentionnés aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessus, la Compagnie se réservant le droit d'exiger le paiement d'un montant raisonnable si la demande est faite par une personne qui n'est pas un porteur de titres de la Compagnie.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Compagnie, les options de souscription d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 27 avril 2010 établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010. D'autres renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 27 février 2010 et les notes qui s'y rapportent et dans le rapport de gestion y afférent. Tous ces renseignements supplémentaires concernant la Compagnie sont disponibles sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Tous les documents mentionnés précédemment sont disponibles sur demande présentée au secrétaire corporatif au siège social de la Compagnie situé au 530, rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8.